

Taux de sous-emploi lié au temps de travail

Introduction

Le taux de sous-emploi lié au temps de travail est une mesure de la sous-utilisation de la main-d'œuvre qui fournit des informations sur la proportion de personnes en emploi qui sont prêtes à et disponibles pour augmenter leur temps de travail et qui ont travaillé moins d'un seuil d'heures déterminé, pendant la période de référence. Cet indicateur reflète l'emploi inadéquat et complémente d'autres mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre telles que le taux de chômage et la main-d'œuvre potentielle.

ILOSTAT contient des statistiques provenant de sources nationales sur le taux de sous-emploi lié au temps de travail ventilées par sexe et âge.

Définitions

Les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail comprennent toutes les personnes pourvues d'un emploi qui répondent aux trois critères suivants pendant la période de référence: a) «disposées à prêter davantage d'heures», b) «disponibles pour travailler davantage d'heures» c'est-à-dire prêtes, pendant une période ultérieure spécifiée, à effectuer davantage d'heures, si la possibilité leur en était offerte, c) «ayant travaillé moins qu'un seuil relatif à la durée du travail» c'est-à-dire les personnes dont «les heures de travail réellement effectuées» dans tous les emplois confondus pendant la période de référence, telles que définies dans les directives internationales en vigueur concernant les statistiques du temps de travail, étaient inférieures à un seuil à choisir selon les circonstances nationales.

En ce qui concerne le premier critère, par exemple, les travailleurs devraient exprimer qu'ils voudraient avoir un autre emploi (ou d'autres emplois) en plus de leur emploi actuel, qu'ils voudraient changer leur emploi actuel (ou un de leurs emplois actuels) pour un autre emploi (ou d'autres emplois) avec plus d'heures de travail, qu'ils voudraient augmenter le nombre d'heures de travail dans leur emploi actuel (ou dans un de leurs emplois actuels), ou qu'ils voudraient une combinaison des options précédentes. Ce critère comprend aussi les personnes qui cherchent activement à travailler davantage, utilisant ici la même définition de recherche d'emploi que pour mesurer le chômage.

Ce seuil pourrait être défini, par exemple, par rapport à la distinction entre emploi à plein temps et emploi à temps partiel, aux valeurs médianes, moyennes, ou aux normes relatives aux heures de travail telles que spécifiées par la législation en vigueur, les conventions collectives, les accords d'aménagement du temps du travail, ou les habitudes de travail selon les pays

L'emploi comprend toutes les personnes en âge de travailler qui, durant une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, se trouvaient dans les catégories suivantes: a) "emploi salarié" (au travail ou ayant un emploi mais pas au travail), b) "emploi non salarié" (au travail ou ayant une entreprise mais n'étant pas au travail).¹

¹ Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi, et de la sous-utilisation de la main d'œuvre adoptée par la 19^e Conférence internationale des statisticien(ne)s du travail, Genève, octobre 2013 : http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_233215/lang--fr/index.htm

Méthode de calcul

Le taux de sous-emploi lié au temps de travail se calcule ainsi:

$$\text{TSETT}(\%) = \frac{\text{Personnes en sous-emploi lié au temps de travail}}{\text{Personnes en emploi}} \times 100$$

Sources recommandées

Les enquêtes sur la main-d'œuvre (ou enquêtes emploi) représentent généralement la source préférée d'informations sur le sous-emploi lié au temps de travail. Ces enquêtes peuvent être conçues pour couvrir virtuellement la totalité de la population non institutionnelle d'un pays donné, toutes les branches d'activité économique, tous les secteurs de l'économie et toutes les catégories de travailleurs, y compris les travailleurs pour leur propre compte, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, les travailleurs occasionnels et ceux qui cumulent plusieurs emplois. Ces enquêtes fournissent en outre une opportunité de mesurer simultanément les personnes dans l'emploi, les chômeurs et les personnes hors de la main-d'œuvre (et donc, la population en âge de travailler) dans un cadre cohérent.

Autres types d'enquêtes auprès des ménages et les recensements de la population peuvent aussi servir comme source de données sur le sous-emploi lié au temps de travail. Cependant, les informations obtenues de ces sources peuvent être moins fiables vu qu'elles ne permettent généralement pas d'approfondir sur les activités économiques des personnes interrogées.

Interprétation et utilisation de cet indicateur

Le sous-emploi est le reflet de la sous-utilisation des capacités productives de la main d'œuvre. Le concept de « sous-utilisation » est complexe et comporte de multiples facettes. Afin d'obtenir une image plus complète de la sous-utilisation en lien avec le déficit de travail décent, il faut examiner une série d'indicateurs qui incluent la main-d'œuvre, les ratios emploi-population en âge de travailler ; les taux d'inactivité ; la situation dans la profession ; les travailleurs pauvres et la productivité du travail, entre autres. L'utilisation d'un seul indicateur pour dépeindre la sous-utilisation de la main-d'œuvre en donnera le plus souvent une image incomplète.

Le sous-emploi a généralement été interprété et est souvent utilisé pour décrire toute sorte d'emploi « insatisfaisant » (d'après la perception du travailleur) en raison du temps de travail insuffisant, de la rémunération insuffisante ou de l'utilisation insuffisante des compétences de la personne. Comme ce jugement sur le sous-emploi repose sur une évaluation personnelle susceptible de changer en fonction de l'humeur de la personne interrogée, il s'agit d'un concept difficile à quantifier et à interpréter. Il vaut mieux s'intéresser à ses composantes plus précises (et plus quantifiables) séparément ; le sous-emploi visible peut être mesuré en termes d'heures de travail (le sous-emploi lié au temps de travail) alors que le sous-emploi « invisible » qui se mesure en termes de rémunération obtenue grâce à cette activité, de faible productivité, de sous-utilisation ou de mauvaise utilisation des compétences ou du niveau d'instruction, est beaucoup plus difficile à quantifier. Le sous-emploi lié au temps de travail est la seule composante du sous-emploi qui a fait l'objet à ce jour d'un accord et d'une définition par la communauté internationale des statisticiens du travail.

Les statistiques sur le sous-emploi lié au temps de travail servent à compléter les informations sur l'emploi et le chômage, surtout sur ce dernier, car elles permettent d'enrichir l'analyse de l'efficacité du marché du travail, au niveau de la capacité du pays à fournir le plein emploi à tous ceux qui le

souhaitent. En fait, la résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre adoptée par la 19^{ème} CIST en 2013 a confirmé la définition du sous-emploi lié au temps de travail ainsi que son rôle essentiel en tant que mesure de la sous-utilisation de la main d'œuvre. Un nouvel indicateur visant à prendre en compte le sous-emploi lié au temps de travail et à compléter le taux de chômage a également été introduit, le « taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage », qui est le pourcentage des personnes au chômage ou en sous-emploi lié au temps de travail par rapport à la main d'œuvre). L'indicateur sur la sous-utilisation de la main-d'œuvre lié au temps de travail peut donc donner des informations permettant d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques et des programmes pour l'emploi, les revenus et des politiques sociales. Dans les économies en développement notamment, il est rare de pouvoir classer les gens selon la dichotomie claire « dans l'emploi » ou « au chômage ». La grande majorité de la population se situe plutôt dans le sous-emploi et survit grâce à de l'agriculture vivrière et divers types d'activités informelles.

Le chômage est certes considéré comme l'indicateur le plus utilisé pour évaluer les performances du marché du travail, mais il ne fournit pas à lui seul suffisamment d'informations pour comprendre les lacunes du marché du travail d'un pays. Des taux de chômage faibles ne signifient pas forcément que le marché du travail est efficace. Au contraire, la faiblesse des taux peut masquer le fait qu'un nombre considérable de travailleurs ne travaillent que quelques heures, ont de faibles revenus, utilisent moins leurs compétences, et de façon générale, ont un travail moins productif qu'elles ne le pourraient et qu'elles ne le souhaiteraient. En conséquence, nombre d'entre elles sont en concurrence avec les personnes au chômage dans leur recherche d'emplois alternatifs et l'on peut avoir une image plus claire de la sous-utilisation du potentiel productif de la main d'œuvre du pays en additionnant le nombre de personnes dans le sous-emploi à celui des chômeurs, pour obtenir leur pourcentage par rapport à la main d'œuvre totale, comme le suggère la résolution mentionnée au paragraphe précédent. L'ajout d'un indicateur sur le sous-emploi lié au temps de travail permet donc de contribuer à mieux comprendre la véritable situation de l'emploi.

Limitations

Les définitions nationales du sous-emploi lié au temps de travail varient de façon significative d'un pays à l'autre, ainsi que les critères opérationnels utilisés, ce qui a un impact sur la comparabilité des données. La plupart des définitions incluent les personnes dont les heures « réellement effectuées » durant la semaine de référence étaient inférieures à un certain seuil. Certaines définitions incluent les personnes dont les heures « habituellement travaillées » étaient inférieures à un certain seuil, et d'autres définitions incluent les deux groupes de travailleurs. Peut-être en raison de l'absence d'une définition internationale du temps partiel, le choix national du seuil d'heures n'est pas toujours cohérent. Dans quelques pays, ce seuil est défini par rapport à la durée légale ou la durée habituelle de travail effectuée par les travailleurs à temps plein. Certains pays demandent directement si le travailleur travaille à temps partiel, ou définissent le seuil par rapport au temps de travail habituel du travailleur. Il en résulte que ce seuil varie de façon significative d'un pays à l'autre.